

DIEFFENBACH-LÈS-WERTH Église Saint-Joseph

Un appel aux dons pour les travaux intérieurs

Mercredi 19 décembre a eu lieu à la mairie de Dieffenbach-lès-Werth la signature d'une convention entre la municipalité et la Fondation du patrimoine pour la restauration intérieure de l'église Saint-Joseph. Comme pour tout bâtiment et édifice public ou privé, une rénovation est nécessaire tous les soixante-dix ans.



La convention a été signée en présence des acteurs de la rénovation. De gauche à droite : l'architecte Arnold Haibach, le délégué de la Fondation du patrimoine Jean-Louis Eschenbrenner, le maire Alphonse Atzenhoffer, le sénateur Guy-Dominique Kennel et le président du conseil de fabrique Patrick Wacker lors de la signature le 19 décembre à la mairie du village. PHOTOS DNA

LES TRAVAUX EXTÉRIEURS de l'église Saint-Joseph sont achevés depuis octobre et avaient coûté au total 215 500 € HT, une somme légèrement au-dessus du budget suite à des imprévus mineurs comme le remplacement du coq et de la cheminée. Pour ces travaux, une souscription avait été lancée en septembre 2017 avec la Fondation du patrimoine qui avait permis de récolter 47 850 €. Un exploit hors du commun pour un village de 350 habitants. Soit une moyenne de 136 euros par habitant, tous âges confondus. L'association avait d'ailleurs abondé ces dons à hauteur de 6 129 euros.

Cette générosité citoyenne à Dieffenbach-lès-Werth ne s'arrête pas là. Pour réduire la facture des travaux, une équipe de bénévoles s'était mobilisée pour restaurer les quatre portes datant de 1833, pour raccourcir une demi-douzaine de bancs afin d'élargir les allées latérales le long des murs, pour restaurer les carreaux de ciment du sol du chœur, pour électrifier huit chandeliers. La commune a ainsi économisé 10 000 €, grâce au bénévolat. Le total des aides, y compris les sommes récoltées par la Fondation, s'élevait à 74 % des coûts.

250 000 euros HT

Après l'extérieur, la commune a décidé de rénover l'intérieur du bâtiment en 2019. Les travaux sont conséquents et concerneront la restauration des autels, des boiseries, des statues et des peintures, la mise en conformité électrique, la réparation des vitraux ainsi que la sécurité incendie, a indiqué Arnold Haibach, architecte à Niederbronn-les-

Bains. Le coût total avec la maîtrise d'œuvre pourrait atteindre 250 000 € HT (voir les DNA du 11 novembre). La commune s'efforcera de gérer le budget avec parcimonie et sait qu'elle peut encore une fois compter sur le dynamisme des bénévoles. « La municipalité, a précisé le maire Alphonse Atzenhoffer, espère aussi toucher les mêmes aides que pour les travaux extérieurs et à ce titre elle a déjà entamé les démarches nécessaires auprès du Département et de la région Grand Est ».

Le conseil de fabrique, quant à lui organisera un deuxième repas au profit de l'église en 2019. Le premier repas l'an dernier avait déjà rapporté 1 300 euros. Les idées ne manquent pas dans ce village quatre fleurs où le bénévolat, le mécénat et l'entraide sont des leitmotivs.

Afin d'aider à financer ces travaux, une souscription a été lancée avec la Fondation du patrimoine et signée à Dieffenbach-lès-Werth le 19 décembre. Jean-Louis Eschenlauer, délégué technique de la Fondation, a précisé que les dons faits par les particuliers sont déductibles à hauteur de 66 % de l'impôt sur le revenu. Une niche fiscale, qui selon un rapport de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), ne risque pas de disparaître en raison du nombre d'heures de travail engendrées pour les artisans et professionnels, essentiellement locaux. Alors que cette opportunité est bien connue et utilisée par les parti-



Les travaux intérieurs concerneront entre autres la restauration des autels, des boiseries et des statues.

culiers, ce type de mécénat n'est pas particulièrement sollicité par les professionnels (qui peuvent déduire 60 % de leurs impôts). Ayant une formation de comptable, Jean-Louis Eschenlauer est disponible à leur fournir toutes les informations nécessaires.

Les églises, un patrimoine à transmettre

Le sénateur Guy-Dominique Kennel a souligné que grâce au Concordat, les collectivités ont la chance de pouvoir investir directement dans les églises, parties intégrantes du patrimoine « hérité de nos ancêtres et que nous avons en charge de transmettre aux générations futures ».

Patrick Wacker, président du conseil de fabrique, sait pouvoir compter essentiellement sur l'investissement de tous les Dieffenbachois afin que « la

maison de Dieu soit encore plus belle. Ce qui donnera envie d'y prier plus souvent afin d'être encore un peu plus près de Dieu ».

Les futurs dons – plus de 4 000 euros ont déjà été collectés via le site internet de la Fondation du patrimoine – seront dorénavant destinés aux travaux intérieurs. Des bulletins de souscription sont disponibles en mairie et à l'église. ■

► Chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – église Saint-Joseph » à envoyer à la Fondation du Patrimoine 9 place Kleber 67 000 Strasbourg. Don en ligne sur : www.fondation-patrimoine.org/53000 Les reçus fiscaux seront envoyés par la Fondation du patrimoine. Les dons effectués AVANT LE 10 JANVIER peuvent être imputés à l'année 2018. Après le 20 janvier ils seront imputés à l'année 2019.